

par la province d'Ontario, afin de donner à son exposition scolaire toute l'importance qu'elle méritait. Comme conséquence aussi l'espace accordé à cette province sur le terrain de l'exposition a été également et proportionnellement beaucoup plus considérable que celui donné aux exposants de la province de Québec. J'ai raison de croire, M. l'Orateur, que le personnage dont j'ai cité l'opinion, ne s'est pas placé à ce point de vue pour apprécier un concours aussi important que le concours scolaire qui a eu lieu entre les différentes provinces du Canada à l'exposition universelle de Chicago.

Il y a aussi une autre manière de se rendre compte du mérite respectif d'un tel concours, c'est d'entrer dans les détails afin de constater la nature des travaux des exposants et leur degré de perfection. Me plaçant à ce point de vue, M. l'Orateur, je dois dire que les travaux des exposants, je veux dire des élèves de la province de Québec ont été beaucoup plus considérables tant au point de vue de la quantité que de la qualité que les travaux exposés par les élèves de la plupart des autres provinces, sans en excepter la province d'Ontario, elle-même.

Je puis dire aussi que ces travaux ont été considérés comme plus pratiques et pouvant donner une meilleure idée de l'éducation de l'enseignement donné dans la province de Québec. Je puis dire aussi que les exposants de cette province ont remporté un nombre beaucoup plus considérable de prix que les exposants des autres provinces. Si je suis bien renseigné, les récompenses accordées à l'exposition scolaire de la province de Québec ont été plus nombreuses que celles données aux autres expositions du même genre.

J'ai toujours attendu, M. l'Orateur, que les documents concernant cette question nous fussent communiqués, mais comme le gouvernement ne paraît pas devoir nous les donner sans qu'on les lui demande, j'ai cru qu'il était dans l'intérêt public de prendre des mesures pour porter ces faits à la connaissance du public.

Sur quoi puis-je me baser pour faire l'affirmation que l'exposition scolaire a été l'égalé sinon la supérieure des expositions scolaires des autres provinces du Canada, sur quoi puis-je me baser, indépendamment des faits que je viens de constater devant la Chambre, sur quoi, dis-je, puis-je me baser pour affirmer que l'exposition scolaire de la province de Québec doit être considérée comme ayant été l'égalé ou au moins de celles des autres provinces? Je vais donner quelques faits qui prouveront que j'ai raison de faire une telle affirmation. Nous avons, M. l'Orateur, l'opinion d'un grand nombre d'hommes du métier, de spécialistes, d'hommes d'études qui se sont intéressés d'une manière toute spéciale à cette partie de l'exposition universelle de Chicago. Qu'il me soit permis de citer ce qu'en dit quelques-uns de ces messieurs afin d'établir ma prétention.

M. Serrurier, l'un des représentants du ministère de l'Instruction Publique de France, a écrit, entre autres choses, ce qui suit :

Vos cahiers sont les seuls, je crois, qui portent en tête, d'une manière complète, précise et claire, les renseignements indiquant l'école, la classe, le nombre des élèves, l'âge, etc.

J'ai vu aussi, avec grand plaisir, que les devoirs journaliers de vos élèves, à tous les degrés ont un caractère de sincérité qui ne se rencontre que rarement à l'exposition et qu'ils sont corrigés avec soin et avec méthode.

Vos procédés sont tellement les nôtres que j'ai eu un instant me trouver en France. Peut-être même ne me suis-je pas trompé en pensant qu'il y a au Canada, outre

les mains qui tracent habilement les caractères français, des cœurs qui battent pour la France que vos pères ont tant aimé et que, j'en suis sûr, vos petits Canadiens aiment encore.

Voilà, M. l'Orateur, l'opinion d'un homme ayant une réputation universelle en matière d'éducation, un témoignage qui établit d'une manière claire et précise la nature et le mérite des travaux exposés par les élèves de la province de Québec à Chicago.

Je vois à la date du 29 août 1893, le rapport fait par le correspondant du *Daily Sun*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, qui nous dit ceci :

Comme je vous l'ai promis la semaine dernière, je vais vous parler de l'exposition canadienne dans la galerie des arts libéraux.

Les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, et les Territoires du Nord-Ouest y sont représentés. La Colombie Anglaise, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Île du Prince-Edouard ne figurent pas dans cette section.

La province de Québec, la plus ancienne du Canada, fait de son système d'éducation, une exhibition qui, à en juger par la qualité et la quantité, aidera à dissiper bien des idées fausses quant à son degré de civilisation.

Je me permettrai aussi de citer l'expression d'opinion de l'un de nos collègues, membre de cette Chambre, je parle de l'honorable député de Gaspé :

Notre exposition scolaire, dit-il, est surtout pratique, la plus pratique de toutes celles que j'ai vues ici, et elles sont nombreuses. Vous pouvez voir, chez nous, l'ouvrage des élèves au jour le jour, les devoirs tels qu'ils sont donnés aux professeurs, avec les corrections faites par ceux-ci, les méthodes d'enseignement, les livres d'études dont on se sert, les cahiers de calligraphie, etc.

Vous pouvez suivre l'élève du moment qu'il arrive à l'institution jusqu'au temps où il en sort, après avoir terminé son cours commercial, académique ou classique.

Je le dis avec orgueil, l'exposition scolaire canadienne est une des meilleures, sinon la meilleure, qu'il y ait dans la galerie des arts libéraux. Le verdict des juges, qui sera connu bientôt, dira si je me trompe.

Ainsi, l'honorable député de Gaspé exprimait hautement son admiration pour cette exposition, et nous prédisait que les exposants scolaires de la province de Québec remporteraient la palme dans ce concours scolaire.

Je pourrais aussi citer l'opinion d'un éminent professeur de l'Université de Saint-Louis, aux Etats-Unis.

Il est donc un fait admis, M. l'Orateur, c'est que la province de Québec, dans ce concours scolaire à l'exposition de Chicago, a remporté un nombre suffisant de récompenses, de médailles, de prix, pour me justifier d'affirmer devant cette Chambre que l'on n'a aucune raison, aucun motif, d'entretenir le préjugé en cherchant à faire croire que le système d'éducation dans la province de Québec n'est pas de nature à former des intelligences d'élite, et qu'il n'y a dans cette province que des écoles inférieures à celles des autres provinces.

Ce sentiment, ou plutôt ce préjugé est de nature à entretenir un malaise bien facile à expliquer, et je crois qu'il est du devoir de tout bon citoyen de combattre ce préjugé afin que, en l'amointrissant, on amoindrisse par là même le fanatisme qu'il engendre naturellement, fanatisme propre à nuire à tout le monde.

Je pourrais ajouter que la position d'instituteur, dans la province de Québec, est loin d'être avantageuse. En consultant le rapport du ministre d'Education d'Ontario, on constate que le salaire moyen des instituteurs, pour l'année 1892, est de \$421. En 1887, il était de \$425, et en 1892, il était de \$415. Tandis que le salaire moyen des